



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports ferroviaires

Question écrite n° 10633

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que la SNCF a annoncé qu'à compter de juillet 2008, elle ne donnerait plus de fiches horaires notamment pour ses lignes TGV. Il aurait été décidé que les voyageurs devraient acheter, par correspondance, un disque CD recensant l'ensemble des horaires. On peut donc imaginer qu'afin de connaître les horaires, les voyageurs se promèneront non plus avec la fiche horaire dans leur poche, mais avec un CD et un lecteur de CD. Une telle démarche de la part de la SNCF caractérise une désinvolture certaine à l'égard des usagers, lesquels sont malheureusement prisonniers de ses services. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne conviendrait pas, soit de rappeler à la SNCF que la notion de service public est d'abord le service du public, soit d'organiser réellement une concurrence entre la SNCF et d'autres opérateurs afin que les voyageurs circulant sur les lignes TGV disposent d'une alternative quant à l'opérateur.

Texte de la réponse

La SNCF n'a pas annoncé la suppression des fiches horaires à compter de juillet 2008. Elle n'envisage en aucune façon d'arrêter la diffusion de ce type de document d'information. Le CD-rom contenant les horaires et diverses informations à l'intention du voyageur est distribué à titre onéreux depuis plusieurs années et répond à la demande particulière des usagers désirant avoir accès à une information exhaustive des dessertes. Par ailleurs, la SNCF a engagé une réflexion dans le cadre de l'application de la loi du 21 août 2007 sur la continuité du service public dans les transports publics. Elle vise à définir la meilleure manière d'informer les usagers des modifications horaires résultant des travaux d'infrastructures programmés. Toutefois, les moyens de diffusion de ces informations ne sont pas déterminés à ce jour.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10633

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7225

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2740